



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Programme 2023 de l'Alliance verte : un pas de plus pour protéger la biodiversité

Québec, QC, 11 avril 2023 – La protection de la biodiversité est au centre des préoccupations internationales et cet enjeu n'est pas étranger à l'industrie maritime. L'Alliance verte y consacre cette année un nouvel indicateur de performance axé sur les écosystèmes aquatiques. Les critères 2023 du programme de certification environnementale ont été publiés aujourd'hui.

L'indicateur de performance portant sur les écosystèmes aquatiques est le 15^e indicateur à s'ajouter au programme de certification environnementale qui célèbre par ailleurs son 15^e anniversaire! Le nouvel indicateur s'appliquera aux administrations portuaires et aux corporations de gestion de la Voie maritime avec l'objectif d'améliorer la santé des écosystèmes aquatiques dans les zones d'influence immédiate et étendue du port, tant pour les eaux portuaires, le littoral ainsi que les ruisseaux, les rivières et les milieux humides avoisinants. L'Alliance verte compte plus de 50 ports certifiés au Canada et aux États-Unis.

« Les critères du nouvel indicateur sur les écosystèmes aquatiques ont été élaborés selon la même approche collaborative au cœur de l'Alliance verte, note le président de l'Alliance verte, David Bolduc. La nécessité de cet indicateur a d'abord été soulevée par les ports participants, puis il a été développé par un groupe de travail réunissant les intervenants clés, révisé par les membres concernés, puis approuvé par le conseil d'administration. »

La directrice de programme Véronique Trudeau a mené le groupe de travail qui a élaboré les cinq niveaux de l'indicateur au fil d'une douzaine de réunions depuis l'été 2021 : « Le nouvel indicateur aborde plusieurs aspects liés à la protection des écosystèmes aquatiques, notamment la caractérisation de ces écosystèmes, incluant les berges et les milieux humides, et leur restauration, explique-t-elle. L'indicateur porte aussi des critères en lien avec les espèces aquatiques envahissantes, le dragage, la sensibilisation, et la recherche et développement. »

Le nouvel indicateur sur les écosystèmes aquatiques sera optionnel lors de la première année d'évaluation (en 2023), comme c'est toujours le cas lors d'ajouts de nouveaux indicateurs. Il sera ensuite obligatoire pour obtenir la certification de l'Alliance verte.

Par ailleurs, le programme 2023 distingue dorénavant les critères applicables aux chantiers maritimes de ceux applicables aux terminaux. Les indicateurs pour les chantiers ont été révisés et adaptés spécifiquement pour ce type d'activités. Le nombre de

chantiers maritimes joignant l'Alliance verte est en pleine croissance tant au Canada qu'aux États-Unis, justifiant l'adaptation des critères pour ce groupe de participants.

En parallèle à ses développements, l'Alliance verte continue de réviser annuellement tous ses critères pour s'assurer qu'ils surpassent les exigences réglementaires, reflètent les meilleures pratiques et encouragent l'excellence environnementale.

En 2023, l'indicateur de performance sur les gaz à effet de serre pour les armateurs a notamment été révisé pour relever l'objectif annuel moyen de réduction de l'intensité des GES de 1 % à 1,8 %, afin d'atteindre 40 % de réduction d'ici 2030. La cible ultime demeure la carboneutralité à l'horizon 2050.

Pour les participants aux activités terrestres (ports, terminaux et chantiers maritimes), les révisions ont porté sur les indicateurs de performance concernant la prévention des déversements et la gestion des eaux pluviales, l'harmonisation des usages, et les relations avec les communautés.

Tous les enjeux et critères 2023 du programme de certification environnementale de l'Alliance verte sont sur notre [site Web](#).

Green Marine Europe, le pendant européen du programme de certification environnementale de l'Alliance verte, a également publié ses critères 2023. Les exigences pour les armateurs européens sont notamment accrues en ce qui a trait au bruit sous-marin et aux émissions atmosphériques de SOx. Par ailleurs, Green Marine Europe planche actuellement sur l'adaptation des critères pour les chantiers maritimes de l'Alliance verte pour le territoire européen, ce qui mènera à l'expansion de son membership pour inclure ce type d'opérations.

L'Alliance verte en bref

Cette année marque la 15e année du programme nord-américain de certification environnementale de l'Alliance verte. Fondée en 2007, l'Alliance verte est une démarche volontaire de l'industrie maritime visant à surpasser la réglementation. Plus de 170 armateurs, administrations portuaires, terminaux et chantiers maritimes du Canada et des États-Unis participent actuellement au programme. Le caractère unique de l'Alliance verte repose sur l'appui qu'il reçoit des groupes environnementaux, académiques et gouvernementaux. Plus de 90 supporteurs contribuent à façonner et réviser le programme. En 2020, l'Alliance verte a collaboré avec Surfrider Foundation Europe pour exporter le programme de certification environnementale en France et donner naissance à Green Marine Europe.

-30-

Pour plus d'information :

Manon Lanthier

Directrice des communications

C. 418-569-5110

manon.lanthier@allianceverte.org